

d'un câble reliant le Canada à l'Australie, afin de contribuer par là même au développement des relations commerciales entre ces deux pays? Je suis convaincu, après beaucoup d'études et de réflexions, — non seulement d'après mes propres études, mais aussi par la lecture des opinions exprimées par d'autres, — que ce projet est non seulement praticable mais que de plus, s'il est convenablement exécuté et si le service est bien administré, il peut y avoir là pour les gouvernements qui le réaliseront, une source de bénéfices appréciables.

Je suis en faveur d'un système par lequel le câble du Pacifique serait la propriété des gouvernements et non pas d'une compagnie. Plusieurs raisons motivent mon opinion. Les travaux pourraient être exécutés à meilleur marché. La mise en opération de ce câble serait moins coûteuse et le personnel qu'il serait nécessaire d'employer pour le poser et l'opérer serait si peu nombreux, que les difficultés qui se présentent dans l'administration des chemins de fer ne se produiraient pas dans ce cas-ci. Quoi qu'il en soit, c'est là une question sur laquelle je me propose de parler plus longuement si elle est soumise à nos délibérations; en attendant je désire que l'honorable ministre de la Justice (sir Oliver Mowat) veuille bien dire à la Chambre et au pays ce que nous devons attendre du gouvernement au sujet de ces grandes entreprises sur lesquelles j'ai appelé l'attention, et nous informer si les ministres se proposent de suivre les suggestions de l'honorable M. Jones, en aidant et en subventionnant une ligne de vapeurs reliant Halifax et le Cap, faisant escale aux différents ports de mer des Indes Occidentales, ce qui pourrait être fait, j'en suis convaincu, d'une manière profitable. J'aimerais aussi à connaître les intentions du Cabinet à propos de l'établissement du câble du Pacifique; ou bien, si les documents relatifs à la conférence tenue à ce sujet seront bientôt déposés sur le bureau de cette Chambre.

Il y a plusieurs autres sujets sur lesquels je pourrais appeler l'attention du Sénat, mais j'ai déjà parlé beaucoup plus longtemps sur ces différentes questions que je n'avais l'intention de le faire.

Je félicite le pays de ce qu'il n'y aura pas de révolution dans le tarif, d'après ce que je puis comprendre. J'espère qu'avant d'en finir avec le débat sur le tarif, les

membres du gouvernement pourront se convertir et devenir des défenseurs des bons principes de la protection nécessaire à toutes nos industries nationales. Je ne parle pas de mon honorable ami le sénateur de Bothwell (M. Mills), parce que je ne crois pas qu'il soit possible de l'amener à abjurer ses erreurs sur cette question-là.

L'honorable sir OLIVER MOWAT, *ministre de la Justice*: En faisant quelques remarques sur les divers sujets que mon honorable ami a traités, je désire reconnaître la manière courtoise avec laquelle il a discuté les questions qui sont devant la Chambre, — courtoisie qui sied bien à cette Chambre dans la position qu'elle occupe et qui, je crois, est l'un de ses traits caractéristiques. S'il n'a pas toujours été juste dans les énoncés qu'il a faits, je suis certain qu'il avait l'intention de l'être, et c'est tout ce que l'on est en droit d'attendre de la nature humaine.

La plus grande partie de discours de mon honorable ami a roulé sur l'importante question du règlement scolaire du Manitoba. Mon honorable ami dit que ce règlement n'a pas été approuvé par le pays. Je diffère d'opinion avec mon honorable ami sur ce point-là. Bien que ce règlement n'ait pas été universellement approuvé par le pays, il a néanmoins reçu l'approbation de la grande majorité des électeurs. Mon honorable ami prétend qu'il existait une entente entre le gouvernement du Manitoba et le parti libéral du Canada, ayant pour objet d'empêcher tout arrangement d'être conclu par le gouvernement dont il était le chef et dont il était un membre important, avant d'être appelé à le diriger. Je nie absolument l'existence d'une telle entente. Je devrais en connaître quelque chose, si un arrangement de ce genre a existé, et je n'ai jamais entendu une remarque ou un mot qui aurait pu me permettre de concevoir qu'une telle entente ait jamais été faite. La question des écoles en est une de très grande importance parce qu'elle comporte des considérations religieuses et aussi parce qu'elle se rattache au sujet si délicat et en même temps si considérable de l'éducation. Personne ne peut avoir le moindre doute qu'elle a soulevé des luttes et des animosités d'une extrémité à l'autre du Canada. Nous reconnaissons toutes les conséquences déplorables qui résultent des luttes religieuses et les sentiments d'aigreur qu'elles